

Bienvenue

Commune de Vigeois

Parcours de graciation







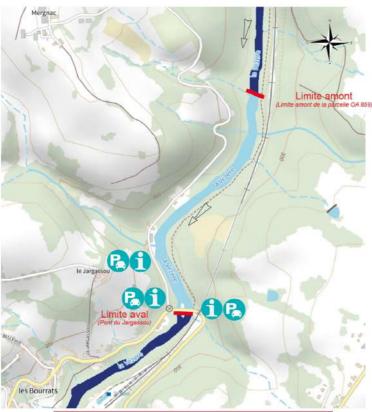
de PÊCHE **OBLIGATOIRE**





Le parcours de graciation du Jargassou,

Situé sur la commune de Vigeois, d'une longueur de 900 mètres, abrite de nombreux salmonidés (truite et ombre). Sur ce secteur la Vézère est classée en 2^{ème} catégorie piscicole du domaine privé. Toutes les techniques peuvent être pratiquées.



For fishing activities, you must have an angling license (www.cartedepeche.fr).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- · Respect opening seasons





Information

Limites parcours



Sens du courant

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin de la Vézère



Les espèces présentes:

Vairon









Chevesn







Perche

Ombre commun





Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:







Réglementation parcours patrimonial

- · La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire.
- · La pêche est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- · Hameçon simple sans ardillon ou parfaitement écrasé.
- · La remise à l'eau des salmonidés est obligatoire (hors espèces indésirables).













